

<https://www.francetransactions.com/actus/retraite/placements-retraites/epargne-retraite-perp-prefon-corem-etc-la-mesure-penalissante-anti-optimisation.html>



Épargne retraite (PERP, Préfon, Corem, etc.) : la mesure pénalisante anti-optimisation 2018, d'une stupidité inégalée !



Date de mise en ligne : samedi 9 décembre 2017

- ð Actualités - t Actualités Retraite - Placements retraites -

Copyright © Guide épargne - Tous droits réservés

Prendre les épargnants pour des demeurés... Merci les députés !

Avec cette année blanche fiscale en 2018, nos politiques avaient l'opportunité d'opter une mesure cohérente : pas d'impôt sur les revenus en 2018, donc pas de plafond défiscalisant pour l'épargne retraite cette même année. Logique. Et bien non... Comme visiblement, ils ne comprennent rien aux finances personnelles, ou plutôt, comme le lobby des assureurs est si puissant que leur intérêt passe toujours avant celui des épargnants, nos gouvernants ont opté pour une mesure punitive en cas de versement moindre sur l'épargne retraite en 2018 qu'en 2017.

Aucun versement à effectuer en 2018, car aucune ristourne fiscale

Les épargnants n'ont pas avantage à verser sur leurs plans épargne retraite en 2018, du fait même de l'absence d'imposition sur les revenus des traitements et salaires. Le prélèvement à la source instaurant une année fiscale blanche en 2018. Leurs versements ne donneraient donc lieu à aucune réduction d'assiette fiscale. Logique. Néanmoins, le plafond d'épargne retraite serait crédité comme chaque année, sur la base des revenus déclarés. Moins logique, mais bon, c'est prévu ainsi.

Un effet d'aubaine en 2019 sur l'épargne retraite à contre-carrer

De fait, les épargnants s'apprêtent donc à ne rien verser en 2018, afin de pouvoir verser le double en 2019. Cela ne plaît évidemment pas à l'État qui a vu là un effet d'aubaine, et entend bien y remédier. Jusque-là tout est logique. Mais les choses se gâtent, sur la solution adoptée pour limiter cet effet d'aubaine...

Une mesure anti-optimisation de l'épargne retraite totalement stupide

Les députés ont adopté le 5 décembre une mesure visant à pénaliser les épargnants n'effectuant pas ou moins de versements sur leurs plans épargne retraite (PERP, Corem, Préfon, etc.) en 2018. Ainsi, les députés LREM posent une condition pour pouvoir profiter pleinement de la déduction des versements sur un Perp en 2019 : il faut continuer à verser en 2018, au moins autant qu'en 2017 et pas plus qu'en 2019, sans quoi le plafond des versements donnant droit à une réduction d'assiette fiscale sera recalculée sur la base de la moyenne des deux années 2018 et 2019.

Ainsi, les épargnants ne versant rien en 2018, verraient leur plafond réduit de moitié. Une sombre escroquerie, puisque les revenus 2019 seront fiscalisés à la source. Un total non-sens. En réponse à cette mesure, les épargnants ne devront donc rien verser en 2018, ni en 2019.

Épargne retraite : ne rien verser en 2018 ni

en 2019 !

Si cette mesure aboutit sous forme de loi, évidemment, les épargnants n'étant pas stupides, ne verseront donc rien en 2018 et seulement la moitié en 2019. Il ne faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages !

Quelles sont les chances d'aboutissement de cette mesure ?

Hélas, elles sont grandes. Comme quoi, la stupidité n'est pas un frein. Le gouvernement est favorable à cette mesure puisque le ministre des Comptes publics Gérard Darmanin l'a défendu en séance aux côtés des députés LREM Emilie Cariou, Joël Giraud et Amélie de Montchalin cette mesure dans le cadre du projet de loi budgétaire rectificative.